



Édito

DOSSIER

La forêt de plantation Alliance s'engage !

Il n'est plus possible de produire 70 millions de plants forestiers en France et de laisser croire que nous resterons un grand pays forestier. Surtout quand on sait que 40 millions de ces plants sont destinés au plateau landais ; il n'en reste que 30 millions pour l'ensemble du territoire national...

Nos voisins européens l'ont bien compris. Ils en plantent 1 milliard pour l'un, 500 millions pour l'autre... même l'Irlande en plante plus que nous ! Où iront les industriels demain ? Vers quels pays ? Que deviendront nos belles forêts ?

Alliance Forêts Bois se doit d'agir rapidement. Nous sommes, et de loin, les premiers reboiseurs de France et Forelite produit annuellement plus de 30 % des plants mis en terre sur le territoire national. A nous d'être moteur pour relancer une dynamique positive !

C'est la raison pour laquelle nous avons créé le seul Fonds de dotation d'envergure nationale, concret et efficace, pour replanter : Plantons pour l'avenir, qui, en seulement 2 ans d'existence a récolté plus d'un million d'euros de dons de mécènes, inquiets, comme nous, du devenir de nos forêts.

C'est pour cela que nous avons annoncé, ces dernières semaines, la création de la Fédération Nationale de la Forêt de Plantation. Tout naturellement, dans un premier temps, avec le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, lui-même le plus important syndicat de France, dont la majorité de ses membres, comme nous, possèdent dans leurs gènes ce devoir et cette détermination de reboiser.

Nous souhaitons que très vite, les organisations professionnelles ou de producteurs de l'amont de la filière nous rejoignent. Comment ne pas penser en particulier au Douglas, au Peuplier ; essences parmi les plus productives ?

Nous nous inscrivons dans une forêt de production, source de revenus, seule capable de financer l'investissement nécessaire à la plantation, où le propriétaire devient sylviculteur, c'est-à-dire qu'il plante et qu'il cultive son peuplement pour en tirer une productivité maximum. En accordant toujours une attention particulière aux entretiens, indispensables à la réussite des plantations. Le propriétaire sylviculteur devient ainsi acteur de la gestion durable, et producteur de ressources de qualité, pour une transformation performante. Il conforte son rôle moteur dans le développement d'une vie sociale et économique sur son territoire et de créateur d'un environnement que chacun nous envie.

Mais nous n'y arriverons pas seuls et nos instances nationales doivent relayer, avec nous, un discours adapté aux spécificités des forêts de plantation. Cette forêt de plantation, qui pèse de par le monde 7 % en surface et qui participe à hauteur de 66 % des volumes de bois commercialisés.

Que l'on ne nous parle pas uniquement de « mobiliser, contractualiser, regrouper ». Il faut planter. Planter une ressource adaptée aux marchés. Planter une ressource productive, certifiée gestion durable. Planter et entretenir cette ressource pour optimiser sa qualité et sa valorisation. Plus nous attendons, plus nos vieux bois seront déconnectés de la demande, plus la surface de forêts déperissantes augmentera, au détriment des bénéfices économiques, environnementaux et sociétaux que la forêt française est en mesure d'apporter.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, propriétaires forestiers, sylviculteurs, de participer à relever le défi !

En souhaitant que 2017 soit porteur de cet élan pour nos forêts, je vous souhaite une bonne année à tous !

Henri de CERVAL, Président

Meilleurs
Vœux 2017

« Planter... pour produire »

DOSSIER

Lancement de la Fédération Nationale de la Forêt de Plantation

A l'initiative du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et de la Coopérative Alliance Forêts Bois, la Fédération Nationale de la Forêt de Plantation (association loi 1901) a été lancée.

Une Fédération qui a pour vocation de proposer à toutes les organisations de propriétaires forestiers qui pratiquent une sylviculture dynamique de se fédérer pour promouvoir les notions de production forestière, de plantation, de récolte, de rentabilité et de rémunération des services assurés par leurs forêts cultivées.

Il ne s'agit pas d'être contre d'autres organismes, mais au contraire d'appuyer, de compléter les actions, c'est-à-dire de démultiplier les initiatives et les démarches pour que les sylviculteurs apparaissent plus nombreux, qu'ils soient politiquement plus visibles, qu'ils se fassent entendre et reconnaître.

Dans le cadre de cette Fédération Nationale, il faut multiplier les messages et les démarches dans deux directions :

■ **En direction de l'État, des Régions et de l'ensemble des collectivités territoriales**, devant lesquels il nous faut soutenir le concept d'entreprise sylvicole, afin de mieux faire comprendre le rôle (la multifonction) de nos propriétés forestières et, ce faisant, d'apparaître comme des sylviculteurs producteurs et pas seulement comme des « propriétaires » à la tête d'un « patrimoine commun ». Ces sylviculteurs doivent bénéficier d'un contexte juridique, fiscal et financier assurant à ladite entreprise sylvicole un revenu.

■ **En direction du marché**, pour participer avec nos clients à la valorisation de nos produits, pour répondre à la compétitivité mondiale, pour assurer la promotion des produits issus d'essences certifiées et/ou des produits de qualité labellisés suivant des signes officiels d'origine. Dans cette logique, nous appuierons les initiatives des interprofessions régionales et nationales.

Cette représentation nationale est unique dans le monde professionnel forestier car elle regroupe des organisations syndicales et des organisations de producteurs. Elle a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des organismes qui en partagent la politique : pépiniéristes, autres syndicats de sylviculteurs ou coopératives.

Elle s'adresse à tout sylviculteur qui plante et cultive l'arbre et qui souhaite en tirer un revenu.

Cette Fédération et les membres qui la composent doivent être à la pointe du développement et de la recherche et ainsi permettre, au niveau de chaque essence, une meilleure adaptation au changement climatique et aux risques subséquents dans la gestion des peuplements.

Sa finalité est la valorisation d'une ressource répondant aux demandes des marchés, dont la quantité améliorera la productivité et les revenus des sylviculteurs, dans le respect des règles de gestion durable des forêts certifiées.

Cette Fédération sera l'interlocuteur privilégié auprès des instances politiques et administratives, afin de valoriser ses objectifs, dans l'intérêt partagé de ses membres. Elle est un lobby dont la fonction unique sera la représentation en faveur du développement de la forêt de plantation en France.





Quand en janvier 2012, nous éditons le « Manifeste en faveur des forêts de plantation en France », nous alertions déjà sur la nécessité impérieuse de réagir, de **mener des actions diverses et volontaristes pour relancer une dynamique indispensable à notre filière.**

Mais de quoi parle-t-on ? En quelques chiffres, dressons rapidement un état des lieux.

Sur les 16,7 millions d'hectares de forêts en France, nous avons 2,1 millions d'hectares de forêts plantées, très majoritairement en forêt privée (76 %), essentiellement résineuse (80 %) avec deux essences dominantes, le Pin maritime (0,5 million d'hectares) et le Douglas (0,4 million d'hectares). Nous sommes passés à plus de 60 000 hectares plantés annuellement dans les années 1960/70 à moins de 20 000 hectares dans les années 1980/90.

Ce dossier spécial « forêt de plantation » dans ce numéro d'Alliance Infos, vous présente les actions clés menées par votre coopérative pour relever ce défi :

- **Planter pour produire**, en regroupant toutes les énergies dans une Fédération Nationale de la Forêt de Plantation
- **Planter pour l'avenir**, en proposant à des partenaires industriels de tous horizons de rejoindre notre démarche et de soutenir financièrement l'acte de plantation grâce au mécénat
- **Planter un matériel végétal de pointe**, en mettant à disposition de nos adhérents des plants de qualité au meilleur prix
- **Planter et s'assurer**, grâce à un contrat groupe Alliance Forêts Bois simple et compétitif
- **Planter et entretenir**, pour que l'investissement initial puisse prospérer et produire les résultats attendus

Tous ces thèmes développés ici sont essentiels pour le futur. Sachez également que nous travaillons sans relâche pour abaisser les coûts et améliorer la qualité des travaux chez nos adhérents, être au plus près de la recherche, prendre en compte les enjeux de la gestion durable et du changement climatique, être à l'écoute des besoins futurs de l'industrie, ...

Encore tant de choses à faire et à découvrir : passionnant, non ?

Stéphane VIEBAN - Directeur Général

« Planter... et s'assurer »

L'assurance Alliance

Dans le cadre d'un nouveau contexte légal stipulant qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, seuls les propriétaires forestiers assurés tempête pourront bénéficier des aides éventuelles de l'État...

Alliance a construit une Assurance Incendie Tempête Catastrophes Naturelles, spécifiquement négociée pour ses adhérents et portée par XLB/PACIFICA :

Depuis sa mise en oeuvre, en avril 2016 :

- **Plus de 100 propriétaires** ont été séduits par ce contrat et bénéficient désormais de cette protection.
- **Près de 12 000 hectares sont assurés**, répartis sur l'ensemble du territoire couvert par votre coopérative.
- **ÉVOLUTION : nouvelle option d'indemnité**
Pour mieux répondre aux demandes de nos adhérents, cette assurance comprend désormais deux options :

- **OPTION 1** : indemnité de 750 €/ha
- **OPTION 2** : indemnité de 1 500 €/ha

→ **OBJECTIF 2017 : 50 000 ha de forêts assurés !**



Une assurance simple, économique, et pour laquelle Alliance Forêts Bois est activement présente à vos côtés pour une prise en compte optimale de vos intérêts

Pour plus d'information, nos commerciaux adhérents sont à votre écoute !

« Planter... un matériel végétal de pointe »

FORELITE et le PIN MARITIME

(**)

G. Graine
A. d'Avenir
P. Pinus
P. Pinaster

Vergers à graines de demain :

« 2 pépiniéristes et 1 semencier s'allient »

240 hectares de nouveaux vergers à graines de Pin maritime à déployer sur les 25 prochaines années : tel est le programme ambitieux défini par le GIS Pin Maritime du Futur*.

Fruit d'un partenariat entre deux pépiniéristes : Forelite (filiale du groupe Alliance) et Planfor, et un semencier : Vilmorin, ces vergers à graines de demain seront pour partie implantés, mis en production et exploités par une société civile d'exploitation agricole dédiée : **G.A.P.P.****

Créée en avril 2016, cette société doit permettre la mise en place de premiers vergers pour les variétés VF4*** et LC3****, dans une démarche de développement structurante, inscrite dans la durée.

Objectif : mise au point de croisements conférant au bois plus de rectitude et de vigueur, au bénéfice d'une forêt de plantation toujours plus productive !

→ VF4.1***

Pour assurer une production la plus précoce et quantitative possible, les VF4.1 seront implantées par tranches de 10 ha, sur la base d'un verger de clones d'au moins 30 ha d'un seul tenant, sur la commune de LANTON (33). La récolte des premiers cônes est prévue vers 2025.

→ LC3.1****

La variété sera implantée en 2018/2019, sur une surface de 8 ha. Contrairement aux précédentes générations, ce verger sera issu de croisements « open », permettant une mise à disposition de semences améliorées plus importante de Pin Landes x Corse.

* GIS Pin Maritime du Futur : Groupement d'Intérêt Scientifique fondé par l'INRA, le FCBA, le CRPF, l'ONF et associant l'ensemble des partenaires institutionnels et socioprofessionnels de la filière forêt-bois en Aquitaine, dans le but de promouvoir l'acquisition et la transmission d'informations scientifiques sur la forêt des Landes de Gascogne.

*** VF : Vigueur Forme - **** LC : Landes Corse

En pratique

FORELITE et le DOUGLAS

Un produit unique sur le marché pour répondre à la demande

Depuis le 2 novembre 2016, la plantation de Douglas en godets de 200cc est éligible aux aides de l'État : subventions pour le reboisement et DEFI Travaux.

FORELITE est aujourd'hui prête à répondre à cette avancée majeure, en accompagnant les sylviculteurs dans cette dynamique de reboisement en Douglas avec...

... des plants de grande qualité, produits selon les exigences suivantes :

- Production en 1 an
- Utilisation de graines issues de vergers
- Semis mono-germe
- Plants de 20 à 25 cm
- Diamètre au collet entre 3 et 4 mm
- Maintien de la motte en toutes conditions de plantation
- Système racinaire auto-cerné à haute performance de reprise
- Ancrage des plants assuré par l'absence de déformation racinaire
- Plants durcis et aptes à tolérer les froids hivernaux



Campagne de plantation
2017-2018

Pour tous nos adhérents souhaitant planter du Douglas avec ce produit innovant

RÉSERVEZ VOS PLANTS DÈS À PRÉSENT !

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence de proximité pour réserver votre matériel végétal.

Fruit de 5 années de recherche et développement sur la production de Douglas en godets, notre savoir-faire s'appuie sur une expérience éprouvée sur le Pin maritime.



« Planter... pour l'avenir ! »

1 million d'euros pour le reboisement en France, grâce au mécénat : Le Fonds de dotation

« Plantons pour l'avenir » prend racine !

Fondé en 2014 par ALLIANCE Forêts Bois, en concertation avec les principales coopératives forestières françaises, le Fonds de dotation PLANTONS POUR L'AVENIR a déjà récolté plus d'un million d'euros grâce aux dons d'une quarantaine d'entreprises mécènes et d'une centaine de particuliers.

Un Fonds dynamique et ambitieux, ayant déjà mis en œuvre des actions très concrètes dans le cadre...

... de son programme « Planter » : soutien du reboisement de plus de 300 ha en France, sur les 3 premiers appels à projets, lancement d'un quatrième appel à projets, qui devrait représenter une centaine d'hectares supplémentaires, et bientôt d'un 5^{ème} ...

→ Pour tout projet de (re)boisement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel !

... de son programme « Sensibiliser et Former » : développement d'un partenariat avec la Journée Internationale des Forêts.

... de son programme « Innover » : soutien de plusieurs colloques sur la recherche forestière et récompense de jeunes doctorants pour leurs travaux sur l'amélioration génétique et l'adaptation des essences aux changements climatiques.

Objectif à l'horizon 2017 : 1 million d'arbres plantés !

Soirée de présentation du Fonds chez Nestlé France
08 novembre 2016 - Noisiel (Paris).
Une occasion pour nos mécènes de confirmer leur engagement et d'inviter de nouveaux partenaires à nous rejoindre.



Stéphane VIEBAN et Jean Manuel BLUET, Directeur du Développement Durable de Nestlé France

DEVENEZ MÉCÈNE !
Peuvent contribuer au Fonds toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité, leur taille ou leur localisation, ainsi que tous les particuliers.
Vos dons sont défiscalisés à :
■ 60 % pour les entreprises
■ 66 % pour les particuliers

Ils soutiennent le Fonds

Grands Parrains

Alfiance Smurfit Kappa Nestlé CA

Parrains

SCIERIE ARCHIMBAUD DRT THEBAULT aqualande FIBRE EXCELLENCE

Partenaires et Bienfaiteurs

SEGUIN Forelité CFBL Poujoulat UNISYLVA LPR

location SPI COFORET DUCLAUX IKEA IKEA Industry MONTOISE du BOIS

Amis

CoforOuest Le Kotas Kous CONDAT nsf Forêts & Bois de l'Est Agri 33 Groupama

KOMATSU laplante MARTIN ET FILS MÉPENTE S. Digit Bolloré LOGISTICS AEC

www.plantonspourlavenir.fr

Tél. 05 40 120 800 - 06 82 81 48 86
contact@plantonspourlavenir.fr

« Planter... et entretenir »

Pin maritime



Le Pin maritime est une espèce très plastique et particulièrement résiliente sur des sols très pauvres. Cependant, **pour atteindre les niveaux de production en adéquation avec un matériel végétal fortement amélioré, différents entretiens sont nécessaires.**

→ **Entretien de la ligne** (mécanique, manuel, phytosanitaire...) qui peut être nécessaire si la végétation présente colonise rapidement le terrain et concurrence directement la croissance des jeunes plants.

→ **Entretien de l'interligne** au « DebDisk » avec apport d'engrais localisé (40 à 80 unités de superphosphates), au plus tard la 3^{ème} année. Cette opération est indispensable si le labour préalable a été effectué en bande ou si l'apport d'engrais n'a pas eu lieu à l'installation du peuplement : un apport aujourd'hui entièrement combiné avec la plupart de nos outils d'entretien.

→ **Débroussaillage de l'interligne** au « Tandem Décalé » lorsque la végétation devient trop importante ou avant une éclaircie, permettant une exploitation dans de bonnes conditions et une protection de vos forêts contre les incendies.

Peuplier



Un soin essentiel doit être apporté à la culture du Peuplier, tout particulièrement dans les 7 premières années, pour en tirer le meilleur en jouant à la fois sur la productivité et sur la qualité des bois.

Les entretiens de peupleraies doivent être :

- **choisis en fonction d'un ensemble de paramètres** : type de cultivar / station / texture du sol / concurrence / pluviométrie locale / saison...
- **déclenchés selon un calendrier précis.**

Objectifs :

- **aider les jeunes peupliers dans leur croissance**, en cherchant à limiter la concurrence herbacée et/ou ligneuse,
- **assurer la qualité des futurs arbres** par des tailles de formation et des élagages appropriés.

Douglas



Les entretiens de plantation de Douglas ont pour but de contenir la concurrence de la végétation adventice et sont primordiaux pour la réussite de votre investissement initial. Ils doivent être déclenchés au bon moment, pour optimiser la croissance des plants.

Les techniques d'entretien sont diverses et dépendent notamment :

- **du relief** de la parcelle (mécanisation possible ou pas),
- **de la préparation mécanique réalisée avant plantation** : souches arasées ou non,
- **du type de végétation adventice.**

Les plus fréquemment mises en œuvre sont :

- le passage à la débroussailleuse sur la ligne de plantation : ouverture d'un couloir de 1m50 de large.
- le passage sur les interlignes d'un broyeur sur chenillard : largeur de travail de 2m.

Une programmation des interventions d'entretien sur plusieurs années :

- permet une meilleure organisation et par conséquent une réduction des coûts des interventions
- contribue à la qualité des prestations : intervention au bon moment, suivi régulier.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Favoriser la bonne croissance des plants, en facilitant leur accès à l'eau, aux nutriments et à la lumière, par une limitation de la végétation adventice
- Réduire les risques : notamment d'incendies, en limitant la quantité de combustibles
- Optimiser la qualité des bois : certaines essences nécessitent un soin tout particulier (taille de formation, élagages...).

Illustration des principaux entretiens nécessaires pour les 3 trois essences phares de votre coopérative

→ Exemples d'itinéraires pour une plantation réalisée l'année N :

Préparation du sol	Type de végétation	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Années N+4/5/6...
Sur labour en bande	Végétation annuelle dense	P L A	Entretien sur la ligne : dégagement manuel, mécanique, ou traitement phytosanitaire			Débroussaillage de l'interligne : passage du Tandem décalé
	Végétation annuelle modérée	N T	Entretien de l'interligne : passage du DebDisk avec apport d'engrais incorporé si nécessaire			
Sur labour en plein	Végétation annuelle dense	A T	Entretien sur la ligne : dégagement manuel, mécanique, ou traitement phytosanitaire			Débroussaillage de l'interligne : passage du Tandem décalé
		I O	Entretien de l'interligne : passage du DebDisk avec apport d'engrais incorporé si nécessaire			
	Végétation annuelle modérée	N	Entretien de l'interligne : passage du Tandem décalé, girobroyeur...			Débroussaillage de l'interligne : passage du Tandem décalé, girobroyeur...

→ Itinéraire sylvicole et opérations associées pour une plantation réalisée l'année N :

Opérations	Saisons	Cycle de la peupleraie																	
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15	N+16	N+17
Désherbage sur ligne*	Printemps, été																		
Fertilisation localisée*	Printemps																		
Entretien mécanique d'interligne	Printemps, été			<i>Intensité des opérations à régler en fonction de la croissance et de l'alimentation en eau</i>															
Epamprage	Printemps	1,8 m																	
Taille de formation	Hiver																		
Élagage	Été		3 m			6 m													
Fongicide localisé*	Printemps																		
Récolte																			

* Dans le respect de la réglementation

→ Exemples d'itinéraires sylvicoles, pour une plantation réalisée l'année N, sur une parcelle mécanisable sur laquelle les souches du peuplement précédent ont été arasées :

Type de végétation	Année N	Année N+1	Année N+2
Herbacée	Passage de disques	Dégagement à la débroussailleuse fin juin	Dégagement à la débroussailleuse fin juin
Annuelle modérée (fougère modérée)	Dégagement à la débroussailleuse en juillet	Dégagement à la débroussailleuse en juillet	Dégagement à la débroussailleuse en juillet
Annuelle dense (fougère dense)	Dégagement à la débroussailleuse début juillet + septembre	Dégagement à la débroussailleuse début juillet + septembre	Dégagement à la débroussailleuse début juillet + septembre
Arbustive (genêts, ajoncs épineux, sureaux...)	Dégagement à la débroussailleuse en septembre	Dégagement à la débroussailleuse en septembre	Passage chenillard interlignes + dégagement à la débroussailleuse sur le plant en septembre
Rejets feuillus (Frêne, Châtaignier) ou feuillus colonisateurs (Frêne, Bouleau...)	Passage chenillard sur « lignes paires » + complément débroussailleuse autour du plant	Passage chenillard sur « lignes impaires » + complément débroussailleuse autour du plant	Passage chenillard sur « lignes paires » + complément débroussailleuse autour du plant

N'hésitez pas à contacter votre technicien de référence, afin de définir, ensemble, les entretiens les plus adéquats à apporter à vos peuplements.

Amélioration foncière de la propriété forestière : Plafonnement des frais notariés

Le morcellement de la forêt française est bien souvent une entrave à sa bonne gestion et à son exploitation durable. Or **le regroupement des propriétés par achat-vente de parcelles est souvent contrarié par le montant des frais notariaux, qui dépasse parfois la valeur du bien.**

Sur la base de ces constats, la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, vise à faciliter la restructuration du foncier et à lutter, entre autres, contre le morcellement forestier, en instaurant le plafonnement des frais de notaire.

L'arrêté fixant les tarifs réglementés des notaires paru au Journal Officiel de la République Française le 28 février 2016, prévoit notamment de **plafonner le montant des émoluments du notaire à hauteur de 10 % de la valeur du bien ou du droit faisant l'objet de la mutation, sans pouvoir être inférieur à 90 €.**



De plus, pour **les transactions de plus de 150 000 €**, les notaires peuvent consentir jusqu'à **10 % de remise sur leurs émoluments.**

Rappel : on entend par frais notariaux l'ensemble des impôts et taxes que les notaires sont chargés de collecter et dans lesquels sont compris les émoluments de notaire, mais qui ne représentent qu'une petite partie de ces frais. Cette mesure en faveur des investisseurs ne doit pas nous faire oublier qu'elle ne compense pas la hausse des droits d'enregistrement qui sont passés de 5,09 % à 5,80 % depuis le 1^{er} janvier 2014 ...

Tempête Klaus et subventions :

Pour le nettoyage, c'est terminé.

Pour la reconstitution, les dossiers de subvention doivent être déposés avant juillet 2017

Ne tardez pas à contacter votre agence ou votre interlocuteur habituel !

Quels engagements pour les propriétaires ayant bénéficié des aides à la reconstitution ?

Au fil du temps, et en fonction des financeurs, les engagements ont évolué.

→ Attention donc à bien prendre en compte les obligations ci-dessous pour les dossiers reconstitution, sous peine d'avoir à rembourser les subventions obtenues !

Date du financement	Engagements du propriétaire
En 2014 : <i>Dossiers « TAQU... »</i>	<ul style="list-style-type: none">■ Laisser affectés à la production et à la vocation forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant cinq ans à compter de la date à laquelle intervient la décision attributive d'aide.
En 2015/2016 : <i>Dossiers « RAQU... »</i>	<ul style="list-style-type: none">→ <i>Indiqués dans le formulaire de demande d'aide</i>■ Laisser affectés à la production et à la vocation forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant cinq ans à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention.→ <i>Complétés par la décision juridique (arrêté ou convention d'attribution d'aide) :</i> <p> ET rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de cette opération pendant une durée de 5 ans à compter du paiement final de l'aide européenne au bénéficiaire.</p>

Renouvellement de nos certifications : des résultats remarquables au vu de l'exigence des référentiels !

Points forts extraits du rapport de l'auditeur

En 2016, pas moins de 20 jours d'audits externes ont été menés avec succès sur l'ensemble du territoire couvert par l'activité du groupe Alliance et ont permis de renouveler toutes les certifications de la coopérative et de ses filiales.

- PEFC
- FSC
- ISO 14001
- ISO 9001 (Forelite)
- Certiphyto

L'ampleur du travail mené par Alliance depuis 3 ans pour améliorer son système de management a été soulignée par les auditeurs et mis en avant par de nombreux points forts.



- **Maîtrise des opérations coeur de métiers** constatée sur le terrain
- **Implication des collaborateurs** rencontrés : organisation des chantiers, contrôles des aspects réglementaires, respects des consignes de travail et des procédures, propretés des sites, très grande rigueur dans la gestion des déchets...
- **Implication de la coopérative pour valoriser au mieux les bois au profit des adhérents**
- Engagement dans la **certification PEFC**, avec 84 % de bois certifiés
- Un **unique système de management QSE, très structuré et cohérent**, ce qui est remarquable au regard de l'histoire récente de la coopérative qui résulte d'une fusion
- **Bonne communication** interne et externe
- **Bonne gestion des aspects sécurité** des salariés et sous-traitants
- **Très grande rigueur** dans la gestion des sous-traitants (contractualisation et suivi sur les chantiers)
- Cohérence entre politique de la coopérative, objectifs et indicateurs QSE, bonne déclinaison des enjeux et des objectifs vers les agences et animation des équipes localement



Pourquoi un tel engagement de votre coopérative ?



Au delà des obligations légales, si ALLIANCE s'implique fortement et depuis plus de 50 ans dans la gestion durable et responsable des forêts, c'est avant tout au bénéfice de ses adhérents, de ses clients, de ses partenaires et de ses salariés.

Nos principaux objectifs concrets

- Assurer une bonne valorisation économique des produits bois de nos adhérents, en développant nos certifications PEFC et FSC, pour mieux commercialiser leurs bois auprès de nos clients industriels, qui exigent de plus en plus de bois certifiés.
- Assurer la qualité des travaux sylvicoles et d'exploitation ainsi que des services de gestion forestière, par la mise en place d'enquêtes de satisfaction et d'actions correctives ciblées.
- Améliorer la satisfaction de nos clients, en réduisant les éventuelles non-conformités lors des livraisons et en restant toujours à leur écoute.
- Réduire le nombre d'accidents du travail et améliorer la gestion de la sécurité des chantiers, par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation de nos salariés et de nos entrepreneurs et par un suivi rigoureux des consignes de sécurité.



28 octobre 2016 - Toulouse - Site Agence Quercy-Pyrénées

Sécurité et réglementation sur vos chantiers : Zoom sur une action menée en Quercy-Pyrénées

22 entrepreneurs de travaux forestiers, intervenant régulièrement sur les propriétés de nos adhérents en Quercy-Pyrénées, se sont retrouvés dans nos locaux toulousains, pour une journée dédiée à la sécurité et aux réglementations.

Objectif : mieux informer nos entrepreneurs sur...

- les mesures concrètes à prendre pour assurer efficacement la sécurité des personnels travaillant sur vos parcelles
- les contraintes réglementaires liées aux travaux réalisés sur vos chantiers : déclarations, demandes d'autorisation, contrôles.

Une première réussie, qui sans nul doute sera reproduite sur d'autres territoires !

Le Pin taeda prend de la hauteur !

Récolte de cônes sur peuplements classés

En 2016, Forelite a confié une partie du ramassage des cônes de Pin taeda aux équipes de professionnels spécialisés des agences du Limousin et du Périgord.

L'équivalent de 2 années de production de plants a ainsi été récolté avec succès, sur les mois d'octobre et de novembre.

Forelite a félicité l'investissement de ces ouvriers, qui ont su mettre tout leur savoir faire de travailleur « en hauteur », au service des forêts de plantation de demain !

Cette expérience réussie se poursuivra début 2017 avec nos agences du Périgord, du Limousin et d'Albret-Garonne, qui participeront à la récolte d'une partie des cônes de Pin maritime sur les vergers à graines de 3^{ème} génération.



Du nouveau sur la CVO

Pour les sylviculteurs de Pin maritime, une CVO* dédiée à cette essence !

Grâce à une action de plus de 10 ans menée par le SYSSO**, la spécificité de la sylviculture du Pin maritime et la part importante de cette essence pour la filière ont été reconnus et ont donné lieu, le 7 décembre 2016, à la signature d'un accord entre le CIPM*** et France Bois Forêt, pour la mise en oeuvre d'une Section Spécialisée Pin maritime.

90 % de la CVO payée par les sylviculteurs de Pin maritime sur les ventes de leur bois reviendra à cette Section Spécialisée pour financer des actions dédiées à cette essence.

CVO* : Cotisation Volontaire Obligatoire

SYSSO** : Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

CIPM*** : Comité Interprofessionnel du Pin Maritime

Collecte de votre CVO : Alliance facilite vos démarches !

→ Lors de vos ventes de bois à la coopérative

A partir du 1^{er} janvier 2017, votre CVO Pin maritime sera collectée par nos soins et reversée pour votre compte à France Bois Forêt, sur un compte spécial (sauf mention contraire de votre part sur votre offre d'achat ou votre programme de travail).

Le montant, calculé automatiquement, sera spécifié en pied de page de vos factures d'apport ou d'achat de bois.

→ Lors de votre déclaration annuelle à réaliser auprès de France Bois Forêt

> Il vous suffira de reporter les références de votre coopérative.

> Sur simple demande et à tout moment, le montant collecté et reversé pourra vous être communiqué et certifié.

Surfez sur la toile Alliance !

www.allianceforetsbois.fr

Un nouveau site web pensé prioritairement pour nos adhérents :

Informations techniques, économiques, territoriales, agenda, vidéos ...

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone portable :

cliquez pour mieux vous informer au quotidien !

En complément : allianceboisdechauffage.com

Vente de bois de chauffage en ligne pour les particuliers en Quercy-Pyrénées :

Chêne, Hêtre, Châtaignier, Charme, Frêne...

Des bois livrés en longueur de 2 mètres ou 1 mètre : **cliquez pour acheter !**

